

LA REVOLUTION ET L'EMPIRE (1789-1815)

I. Quelles sont les difficultés de la monarchie sous Louis XVI ?

Connaître et utiliser des repères :

- Le règne de Louis XVI (1774-1792)

Capacités :

- Décrire les principales difficultés de la monarchie française à la veille de la Révolution
- Expliquer les principales difficultés de la monarchie française à la veille de la Révolution par la construction d'un organigramme

A. Je décris les difficultés de la monarchie absolue



Louis XVI (règne 1774-1792)

« Le fond de son caractère était la faiblesse(...) Ce que je puis dire, c'est que pendant deux ans révolus que j'ai siégé dans son Conseil d'Etat, je ne lui ai jamais entendu émettre une opinion. Il n'était pas rare de l'y voir dormir, sa faiblesse le déterminait d'avance pour l'opinion du ministre prépondérant(...) Il voulait le bien de l'Etat sans doute mais il le voulait sans se déranger en rien pour l'opérer. »

D'après Comte de St-Priest,
Mémoires, publiés au XIXe siècle.



Titre : Louis XVI distribuant des aumônes aux pauvres de Versailles pendant l'hiver de 1788

Auteur : Hersent Louis (1777-1860)

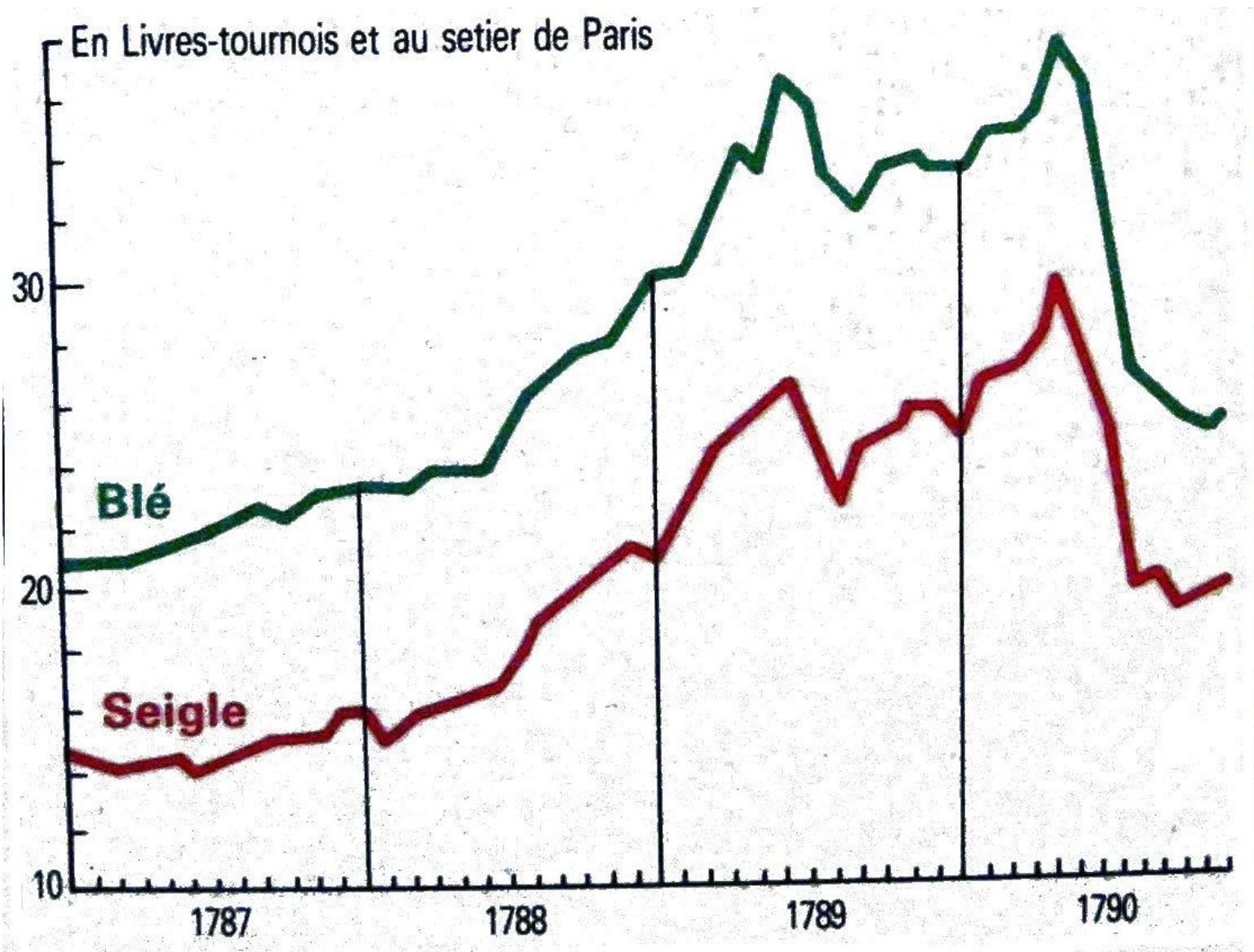
Date : 1817

Technique/Matière : huile sur toile

Hauteur : 1.710 m. Longueur : 2.270 m.

Localisation : Versailles, châteaux de Versailles et de Trianon

Evolution du prix des céréales à Paris entre 1786 et 1791



Budget de la France en 1788 (en millions de livres)

Dépenses = 626 M

Recettes = 503 millions de livres

Dépenses civiles (administration,
instruction publique....) : 100 M
Travaux publics : 15 M
La Cour : 36 M
Dépenses militaires (notamment guerre
d'indépendance américaine) : 165 M
Dette : 310 M

Impôts directs : 158 M
Impôts indirects : 208 M
Loterie royale : 10 M
Créance sur les Etats-Unis : 1 M
Divers : 126 M

Propositions de réformes de l'Etat par Calonne (Contrôleur Général des Finances de Louis XVI en 1786)

« Ce que je propose, pour combler le déficit, consiste principalement dans la réforme des abus (...) dans **les premiers ordres de l'État (1)** (...) j'avais à combattre **une foule d'exemptions (2)** sans fondement (...) ces diverses infractions à la loi immuable que la contribution doit être répartie sur toutes les terres(...) (Aux privilégiés) Je n'avais à leur opposer que la justice réclamée par l'intérêt général (...) et cette réclamation (...) devrait prendre la victoire sur tous les intérêts particuliers (...) dans **cette auguste Assemblée (3)** (...) composée des Princes du Sang royal, de personnages choisis dans l'Eglise et dans la Noblesse, de magistrats éclairés, de Citoyens distingués de tous les Etats... »

Extraits du *Plan d'amélioration des finances* de Calonne, Contrôleur Général des Finances de Louis XVI en 1786

(1) : les ordres des privilégiés : noblesse et clergé

(2) Exemptions : privilège qui permet de ne pas payer certains impôts

(3) Désigne le parlement de Paris qui avait droit de remontrances (« d'opposition») sur les réformes royales

Les cahiers de Doléances pour préparer la réunion des Etats Généraux de mai 1789

A : Extrait du cahier de doléances de Montargis

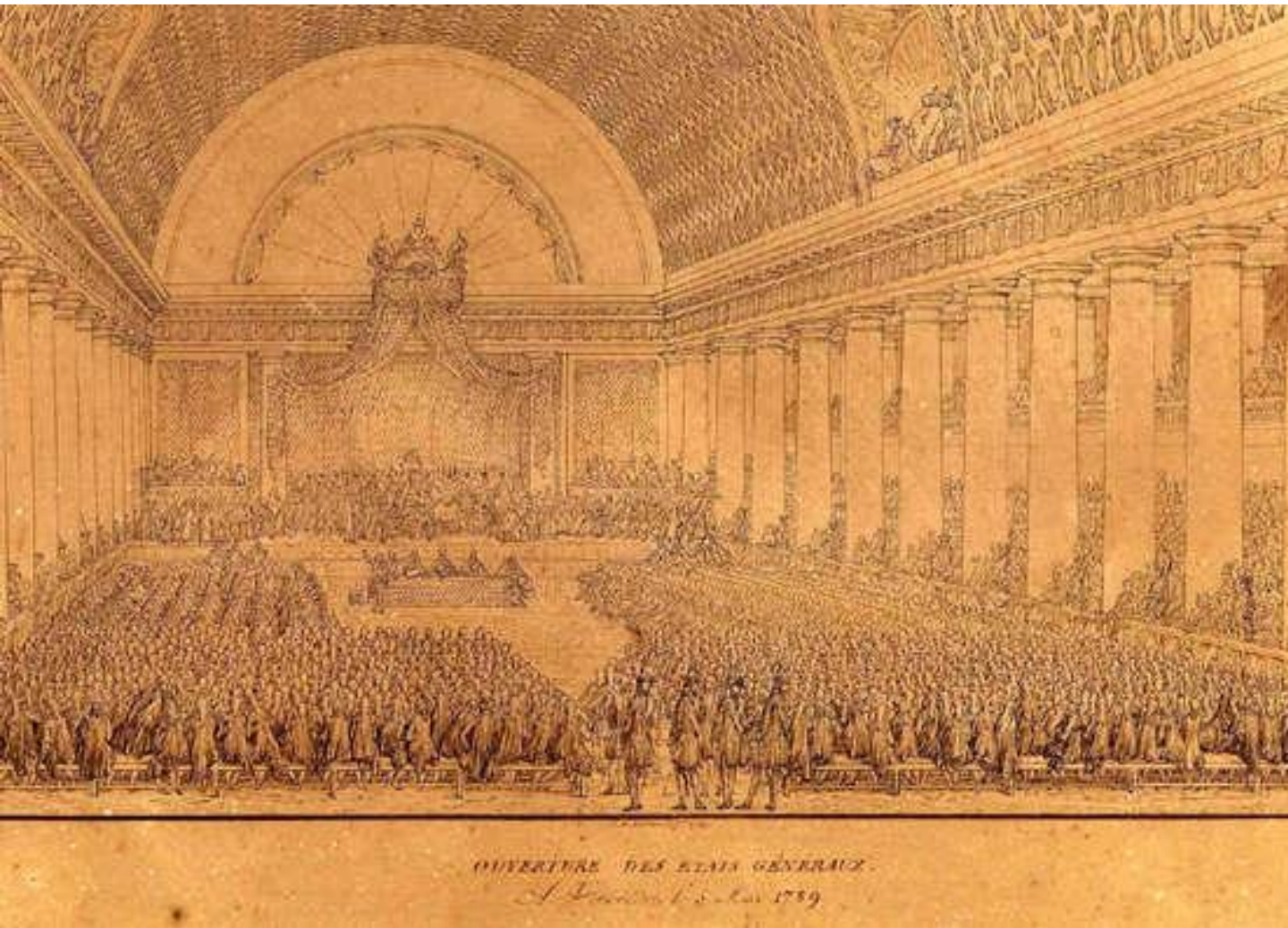
Nous déclarons ne jamais consentir à l'extinction des droits qui ont caractérisé jusqu'ici l'ordre noble et que nous tenons de nos ancêtres... Nous prescrivons formellement à notre Député de s'opposer à tout ce qui pourrait porter atteinte aux propriétés utiles et honorifiques de nos terres.

**B : Extrait du cahier de doléances de
Valencay**

Les habitants se plaignent d'être surchargés de taille, capitation et autres impôts. Les droits sont très nuisibles au commerce du vin, tant en gros qu'en détail ... Le sel, denrée si nécessaire à la vie non seulement des hommes mais aussi des bestiaux, est porté à un prix excessif. Pour remplacer tous ces impôts supprimés, le gouvernement établirait un impôt unique, en nature ou en argent, en y faisant contribuer les ecclésiastiques et les nobles qui doivent être assujettis comme le Tiers-Etat...

**C : Extrait du cahier de doléances du baillage
de Nancy**

L'objet dont les Députés doivent s'occuper essentiellement et en premier ordre est d'assurer à la France une bonne et solide Constitution qui fixe pour toujours de la manière la plus claire les droits du Trône et ceux de la Nation... Nous demandons que la liberté civile soit pleinement assurée et les lettres de cachet abolies pour jamais... Que la liberté de la presse soit établie et qu'on puisse sans visa ni permission imprimer toutes sortes d'écrits judiciaires et extra-judiciaires.



La cérémonie d'ouverture des états généraux eut lieu le 5 mai 1789 dans une vaste salle aménagée dans l'hôtel des Menus-Plaisirs, avenue de Paris à Versailles. Mille cent dix-huit députés représentaient les trois ordres : clergé, noblesse et tiers état.

Séance d'ouverture des Etats-Généraux, 5 mai 1789.

Auteur : Jean-Michel MOREAU (1741-1814)

Date de création : 1789

Date représentée : 5 mai 1789

Dimensions : Hauteur 29.6 cm - Largeur 41.2 cm

Technique et autres indications : plume et lavis d'encre de Chine sur papier

Lieu de Conservation : Musée national du Château de Versailles (Versailles)

B. J'explique les difficultés de la monarchie sous Louis XVI

CRISE ECONOMIQUE :

Mauvaises récoltes, croissance des prix des céréales, famines.

CRISE FINANCIERE : L'Etat

dépense trop. Coût important de la cour et de la guerre en Amérique = Faillite.

CRISE POLITIQUE : Les volontés de réforme du roi rencontrent une forte opposition.

CRISE SOCIALE:

Société inégalitaire divisée en ordre est remise en cause. Remise en cause des privilèges. Souhait d'une constitution et d'un impôt équitable.

Louis XVI (1774-1792)

Un roi aimé de son peuple. Mais un caractère faible, peu d'intérêt pour la politique. Il n'arrive pas à imposer les réformes. Donne du pouvoir au parlement.

Rappel : Philosophie des Lumières et de nouveaux modèles politiques :

Des idées nouvelles comme la souveraineté nationale, la séparation des pouvoirs, l'égalité en droit se sont diffusées dans la société. La monarchie parlementaire anglaise et la république fédérale américaine sont des nouveaux modèles politiques.

Rédaction des cahiers de doléances et réunion des Etats généraux (réunion des 3 ordres), **le 5 Mai 1789**